

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2019**

=====

Date de convocation : 05.09.2019

Date d'affichage : 05.09.2019

Nombre de Conseillers en exercice : 32 Présents : 23 Votants : 27

Le 12 SEPTEMBRE 2019 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. BAZIN Christophe, Mme SAUVE Jacqueline, M. VIEL Bernard, M. MALLE Hervé, Mme LECORDIER Marylène, Mme CANIOU Brigitte, Mme MALACH Frédérique, M. DESMASURES Jean-Claude, M. DANGUY Sébastien, M. DUCHEMIN Sébastien, Mme BESNIER Cynthia, Mme HAMEL Manuella, Mme FOURMENTIN Francine, M. GIROULT David, M. LEPERDRIEL Christian, Mme GIROULT Odile, M. JOSEPH Franck, Mme LECLUSE Martine, M. VALLEE Christophe, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. NICOLLE Noël.

Absents excusés : Mme JARDIN Odile, Mme HERVIEU Maryanick, Mme HARDEL Nadine, M. SEGUIN Emmanuel, M. JEHENNE Adrien, M. BRARD Jean-Marie.

Absents : M. SURVILLE Claude, Mme JACQUELINE Nathalie, M. LECHAPELAYS Florent.

Procurations : Mme JARDIN Odile à M. VIEL Bernard, M. SEGUIN Emmanuel à Mme BESNIER Cynthia, M. JEHENNE Adrien à M. DUCHEMIN Sébastien, M. BRARD Jean-Marie à M. LEPERDRIEL Christian.

Secrétaire de séance : M. DUCHEMIN Sébastien

=====

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 mai 2019

Le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2019 n'appelle aucune observation.

Approbation du rapport annuel sur le service de l'Assainissement

(Délibération 2019.09.01)

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement 2018, approuve ce rapport, joint en annexe, à l'unanimité.

Désaffectation et cession de chemins ruraux

Chemin de la Gonfrère (Délibération 2019.09.02)

M. Franck JOSEPH et Mme Nelly MAUDUIT-JOSEPH ne prennent pas part au vote.

Une enquête publique a été ouverte du 8 au 22 août 2019 pour recueillir les avis du public sur le projet de désaffectation pour cession d'un chemin rural au Village de « la Gonfrère » sur la Commune déléguée de SOURDEVAL.

La portion de chemin concernée a une superficie d'environ 500 m² et serait cédée au GAEC de la Gonfrère.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet.

Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de désaffectation pour cession du chemin concerné,
- d'approuver la cession de ce chemin,

- de fixer le prix de cession à 1 € le m2. Le service des Domaines, surchargé, n'a pas été en mesure de donner une estimation à ce jour. Aussi, le prix fixé correspond aux estimations reçues sur des dossiers équivalents.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession et toutes les pièces s'y rapportant.

Chemin de la Guermondière (Délibération 2019.09.03)

M. Sébastien DANGUY ne prend pas part au vote.

Une enquête publique a été ouverte du 8 au 22 août 2019 pour recueillir les avis du public sur le projet de désaffectation pour cession d'un chemin rural au Village de « la Guermondière » sur la Commune déléguée de SOURDEVAL.

La portion de chemin concernée a une superficie d'environ 500 m2 et serait cédée à M. et Mme Sébastien DANGUY.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet.

Les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de désaffectation pour cession du chemin concerné,
- d'approuver la cession de ce chemin,
- de fixer le prix de cession à 1 € le m2. Le service des Domaines, surchargé, n'a pas été en mesure de donner une estimation à ce jour. Aussi, le prix fixé correspond aux estimations reçues sur des dossiers équivalents.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession et toutes les pièces s'y rapportant.

Chemin de l'Aubellerie (Délibération 2019.09.04)

M. Sébastien DANGUY ne prend pas part au vote.

Une enquête publique a été ouverte du 8 au 22 août 2019 pour recueillir les avis du public sur le projet de désaffectation pour cession d'un chemin rural au Village de « l'Aubellerie » sur la Commune déléguée de SOURDEVAL.

La portion de chemin concernée a une superficie d'environ 1 500 m2 et serait cédée à M. et Mme Sébastien DANGUY.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet.

Les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de désaffectation pour cession du chemin concerné,
- d'approuver la cession de ce chemin,
- de fixer le prix de cession à 1 € le m2. Le service des Domaines, surchargé, n'a pas été en mesure de donner une estimation à ce jour. Aussi, le prix fixé correspond aux estimations reçues sur des dossiers équivalents.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession et toutes les pièces s'y rapportant.

Révision de la numérotation des habitations à la Houssaye et à la Boussardière

(Délibération 2019.09.05)

Par une précédente délibération, le Conseil municipal avait décidé de numérotter et de dénommer « Route de la Boussardière » toutes les habitations allant du carrefour de la Houssaye, route de Mortain jusqu'au fond du village de la Boussardière.

Afin de ne pas imposer des changements d'adresses aux riverains, il est proposé de maintenir les noms de Villages de la Houssaye et de la Boussardière sur cette voie et seulement de les numérotter.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité.

Adhésion du SIAEP de BRECEY au SDeau50 (Délibération 2019.09.06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Département de l'eau de la Manche (SDeau50),

Vu la délibération 2019-10 du comité syndical du SIAEP de BRECEY en date du 13 juin 2019, décidant :

- Que le SIAEP de BRECEY adhère à compter du 31 décembre 2019 au SDeau50 au titre de la compétence de l'article 6.2 des statuts du SDeau50,
- Que le SIAEP de BRECEY adhère à compter du 31 décembre 2019 à la compétence de l'article 6.3 des statuts du SDeau50, transfère la totalité de sa compétence « eau potable » au SDeau50 à compter du 31 décembre 2019 et constitue le Conseil Local de l'Eau Potable BRECEY.

Vu la délibération OC2019-07-04-02 du comité syndical du SDeau50 en date du 4 juillet 2019, acceptant la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de BRECEY au SDeau50.

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 22 juillet 2019 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur cette demande d'adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion du SIAEP de BRECEY au SDeau50,

Le Conseil municipal de SOURDEVAL, invité à en délibérer, émet un avis sur la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de BRECEY au SDeau50.

Participation au SDEM pour la rénovation du réseau d'éclairage public Impasse du Calvados (Délibération 2019.09.07)

Par délibération du 4 avril 2019, le Conseil municipal avait accepté de verser une participation au SDEM pour la rénovation du réseau d'éclairage public Impasse du Calvados pour un montant de 2 080 € (sur un montant de travaux de 2 600 € H.T.).

Il s'avère que des équipements complémentaires ont été nécessaires et que le montant des travaux s'élève finalement à la somme de 3 242.50 TTC. La participation de la Commune serait donc de 2 594 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour prendre en charge cette participation de 2 594 €.

Adhésion à l'environnement numérique de travail de Manche Numérique pour les écoles André Bruno et les Petits Lutins (Délibération 2019.09.08)

L'espace numérique de travail est un portail internet éducatif permettant à chaque membre de la communauté éducative d'un établissement scolaire d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques en relation avec ses activités.

Afin de bénéficier de ce service, il est proposé de signer une convention avec Manche Numérique, dans le cadre de sa centrale d'achat. Le coût annuel TTC pour cette année scolaire 2019 – 2020 est de 356,26 € pour 6 classes.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à signer la convention avec Manche Numérique et à régler le montant de l'abonnement annuel.

Admissions en non valeur (Délibération 2019.09.09)

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes :

- Remboursement d'un livre détérioré à la bibliothèque (2016) : 22.00 €
- Redevances assainissement : 132.44 €, 679.65 € et 110.68 €, soit au total 922.77 €.

Questions diverses

Subvention exceptionnelle (Délibération 2019.09.10)

M. Nicolas MALLE, cycliste de haut niveau, originaire de VENGEONS, sollicite une aide de la Commune pour participer au tour de Nouvelle-Calédonie au mois d'octobre (la plus grande course cycliste amateur du monde). Le Conseil municipal décide de l'aider en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 400 € (sur un besoin total de 1 200 €).

A propos d'aide, Mme FOURMENTIN rappelle qu'il avait été proposé d'étudier l'attribution d'une aide pour les jeunes qui vont faire des stages à l'étranger.

M. BAZIN indique que par le biais de la Région Normandie et de l'Europe, les aides attribuées aux jeunes sont déjà très intéressantes et permettent aux jeunes de financer en grande partie leurs stages.

Brochure sur les activités des associations

Mme MALACH demande s'il pourrait être envisagé de mettre en place un livret associatif qui présenterait toutes les activités proposées à SOURDEVAL.

L'idée est retenue. Il va être nécessaire de rencontrer tous les responsables associatifs pour pouvoir mettre en place ce livret. Mme LAURENT propose que la commission concernée se réunisse dans cet objectif.

Boviduc du Poncel

Mme HAMEL indique que beaucoup de randonneurs se plaignent qu'il n'y ait aucune indication de direction au niveau du boviduc du Poncel. Cette signalisation relève du Département qui a déjà été sollicité à plusieurs reprises.

Panneaux de circulation

Mme FOURMENTIN demande que des panneaux « cédez-le-passage » soient mis en place au rond-point du poisson.

Cette demande a déjà été faite auprès du Conseil départemental, mais refusée car la réglementation ne l'exige pas.

La demande sera cependant renouvelée.

Place du Parvis

Mme FOURMENTIN a remarqué que sur le « Petit Sourdevalais », il y a eu un plan de la place du Parvis, alors que le projet n'a pas été voté en l'état par le Conseil municipal.

M. le Maire indique qu'à l'issue de la procédure d'appel d'offres, une présentation du projet sera faite.

Jeux du Parc St Lys

Mme FOURMENTIN demande ce que sont devenus les jeux qui ont été enlevés au Parc St Lys. M. le Maire indique que les jeux ont été déposés aux ateliers municipaux car ils n'étaient plus aux normes. Il semblerait que ces jeux soient dans une propriété privée de SOURDEVAL. Des recherches vont être faites.

Poste ATSEM

Mme FOURMENTIN demande si le poste d'ATSEM qui va être vacant a été diffusé au niveau du Centre de gestion.

La déclaration de vacance d'emploi réglementaire va être faite mais le poste n'a pas été publié pour ne pas avoir un trop grand nombre de candidatures.

M. le Maire indique qu'il est dans ses attributions de nommer la personne qui sera recrutée, et qu'il a d'ailleurs consulté ses adjoints.

Mme FOURMENTIN demande si la candidature de Mme Marie GOSSELIN a été présentée. M. le Maire indique que oui. Mme FOURMENTIN souhaite avoir connaissance du profil du poste d'ATSEM.

Mairie

Mme FOURMENTIN indique que l'épouse de M. BAZIRE n'a pas à entrer dans les bureaux de la Mairie. M. le Maire indique qu'elle est tout à fait autorisée à entrer en Mairie, comme tout citoyen.

Bascule communale

M. DANGUY demande qu'il y ait une notice d'utilisation de la nouvelle bascule communale. M. BAZIN indique que cela est prévu.

Ferme des Landes

M. LEPERDRIEL demande où en est la vente de la ferme des Landes.

M. BAZIN indique que le locataire n'est plus acheteur pour le moment en raison de changements possibles dans sa situation professionnelle.

Circulation des vélos

Brigitte CANIOU demande que soient interdits les scooters et vélos sous l'abri de la Place Charles de Gaulle. M. le Maire propose de mettre un rack à vélo supplémentaire.

M. le Maire souhaite réglementer également la circulation des vélos dans le Parc St Lys.

Informations

M. le Maire donne quelques informations :

- La nouvelle bascule publique est en service.
- Les travaux de voirie 2019 sont quasiment terminés.
- Pour la vidéosurveillance, les installations sont faites à la Mairie, au Parc St Lys et Place Charles de Gaulle. Des installations supplémentaires vont être réalisées au Stade, au Groupe scolaire André Bruno, au Champ de Foire, à la déchetterie et peut-être au carrefour central.

Mme SAUVE présente les prochaines actions en faveur des seniors :

- Le 19 septembre à 14h30 à la salle Théophile Personne : conférence sur la prévention des AVC
- Le 1^{er} octobre à 14h30 à la salle Théophile Personne : conférence sur les premiers gestes qui sauvent, suivie de 2 ateliers les 15 et 17 octobre.

- Le 4 octobre à 14h30 au Rex : Théâtre Forum sur la lutte contre les escroqueries et les démarchages abusifs, organisé par les CLIC de la Manche avec la participation du Conseil départemental. Les élus sont fortement invités à y participer.

Mme LAURENT informe ses Collègues :

- de la parution du livret de la saison culturelle 2019 – 2020. La 1^{ère} manifestation aura lieu le vendredi 20 septembre à 20h30 à l'église de VENGEONS avec le Sextuor Vents et Harpes de l'Orchestre régional de Normandie.
- du départ du Rallye des routes de Normandie, jardin de l'Europe le Samedi 14 septembre à partir de 8h00.

M. BAZIN explique qu'une station météo a été installée sur la Commune de VENGEONS par l'Association Info Climat. On peut retrouver tous les paramètres de la station de VENGEONS sur l'application Info climat.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien DUCHEMIN.